

RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA « LES ENVELOPPES MAGIQUES » ORGANISÉE PAR LES ÉDITIONS VOY'EL

Article 1 - Organisation

Les Éditions Voy'el organisent du 12 avril 2017 au 12 mai 2017, une tombola destinée à financer leurs activités....

Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine.

Toute personne, ayant acheté un ticket auprès du site Tomboladirect.fr pourra participer.

Les associés des Éditions Voy'el ne peuvent participer à cette tombola.

220 billets seront mis en vente au prix de 5 € via la page :

<https://pages.tomboladirecte.fr/g/TDAOA184/>

Les participants sont invités à parrainer d'autres personnes. Pour trois tickets achetés par le biais du parrainage, un ticket supplémentaire sera offert au parrain.

Il n'y a pas de limite de ticket acheté, sauf celles éventuellement imposées par le site Tomboladirecte.fr.

Article 3 – Dotation

La tombola est dotée de 230 lots, d'une valeur allant de 5 à 128 €.

- 1 lot comprenant l'intégrale de la saga *du Neuvième Cercle de J-C Chaumette*, valeur des 6 tomes : 128 €
- 1 lot comprenant les deux tomes de la saga *Le Grand Voyage*, valeur des deux tomes : 44 euros
- 3 lots comprenant les deux tomes : *1993, Échappée rouge* et *1999, Derrière les lignes ennemies*, valeur des deux tomes : 36 €
- 10 lots comprenant une intégrale numérique de la saga *Mark Storm* (4 tomes), valeur unitaire : 28 €
- 10 lots comprenant une intégrale numérique de la *Trilogie Atlante*, valeur de l'intégrale : 25 €
- 5 lots comprenant un exemplaire de l'artbook *Between the Seams*, valeur unitaire : 25 €
- 5 lots comprenant un exemplaire de l'artbook *Essaims galactiques*, valeur unitaire : 25 €
- 5 lots comprenant un exemplaire de l'anthologie *Arvanes*, valeur unitaire : 22 €
- 5 lots comprenant un exemplaire des *Chevaliers Trinitaires*, valeur unitaire : 20 €
- 5 lots comprenant un exemplaire de la *Plume du Quetzalcóatl*, valeur unitaire : 18 €
- 5 lots comprenant un exemplaire d'*Alter Homo* (ancienne version), valeur unitaire : 18 €.
- 5 lots comprenant un exemplaire d'*Absyrialle*, valeur unitaire : 18 €
- 10 lots comprenant une intégrale numérique de la série *GeMs*, valeur de l'intégrale : 17 €.
- 5 lots comprenant un exemplaire de *393, Résidence Avalon*, valeur unitaire : 16 €
- 5 lots comprenant un exemplaire des *Aigles du Mississippi : L'Ange et le Faucon – 1*, valeur unitaire : 16 €
- 50 lots comprenant une enveloppe qui contient 3 cartes postales et 2 marques-pages, valeur unitaire : 8 €
- 50 lots comprenant une enveloppe qui contient 1 carte postale et 2 marques-pages, valeur unitaire : 5 €
- 50 lots comprenant une enveloppe contenant 1 coupon de réduction valable dans la boutique des Éditions Voy'el (<http://editions-voyel.fr/boutique>) d'une valeur de 5 € pour un achat sur la boutique d'un montant minimum de 20 €).

Les gagnants des romans ou des intégrales numériques ne pourront pas demander d'échange de leur lot.

Les lots non réclamés seront soit remis en jeu par l'organisateur, soit annulés.

Article 4 – Attribution des lots

Chaque lot a un numéro qui lui a été attribué aléatoirement. Chaque participant remportera un lot en fonction de son numéro de ticket. La liste des numéros sera confiée à trois autres personnes, en plus de la gérante, pour s'assurer de l'attribution des lots.

L'attribution des lots aura lieu le 15 mai 2017, à l'adresse des Éditions Voy'el, en présence de Corinne Guitteaud, gérante des Éditions Voy'el et avec la participation de trois autres témoins.

Un ticket donne lieu à un lot.

Le participant sait donc qu'il retrouvera sa mise car la valeur minimum d'un lot est de 5 €.

Les participants devront convenablement remplir les informations sur le site

<https://pages.tomboladirecte.fr/g/TDAOA184/>

Ils recevront une confirmation de leur participation.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

Article 5 – Retrait des lots

Les lots seront envoyés par la poste, gratuitement pour les gagnants des enveloppes magiques.

Les coupons et les livres numériques seront envoyés par courrier électronique.

Une participation de 4 euros sera demandée pour les gagnants des romans papier.

Article 6 – Limitation de responsabilité

Les Éditions Voy'el se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à Éditions Voy'el – 6 clos de la Chastellenie – 45370 Cléry Saint-André ou par courriel contact@editions-voyel.fr.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Considérant le fait que cette loterie n'occasionnera aucun perdant (chaque participant recevant un lot de la valeur de son ticket de participation : enveloppes contenant des goodies d'une valeur de 5 euros ou coupon de réduction de la même valeur), il n'a pas été procédé de dépôt auprès d'un huissier de justice. Pour rappel, en effet, l'article L. 121-36 du code de la consommation a été modifié afin de préciser que les loteries commerciales sont licites dès lors qu'elles ne sont pas déloyales à l'égard des consommateurs. Les articles L. 121-37 à L. 121-41 du code précité, qui définissaient les conditions de participation, de présentation et d'organisation de ces loteries ont été abrogés, et donc a été supprimée l'obligation de déposer un règlement chez un huissier.

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès des Éditions Voy'el – 6 clos de la Chastellenie – 45370 Cléry Saint-André ou par courriel : contact@editions-voyel.fr.

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, ils apparaîtront sur la liste des participants comme anonymes, et recevront une confirmation de participation par mail, avec leur(s) numéro(s) attribué(s).